

Mastérisation : rien n'est réglé !

Plus que jamais, abrogation des décrets du 29 juillet 2009 et de la circulaire du 20 août 2009

Les ministres de l'Education nationale et de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche ont présenté aux organisations syndicales, le vendredi 13 novembre, leurs décisions après que les groupes de travail mis en place par le gouvernement ont remis leurs rapports.

Les orientations contenues dans les décrets sont totalement confirmées :

- Le concours serait maintenu en deuxième année de master,
- Des étudiants en master seraient utilisés en lieu et place des personnels titulaires de l'éducation nationale.
- La formation professionnelle serait réduite à un 1/3 temps après le concours ; lui serait substituée une formation « sur le tas » qui ruine la formation disciplinaire au profit de notions aussi vagues que la « maîtrise de la compétence » ou « l'action éthique et responsable comme fonctionnaire d'Etat ».

La FNEC FP-FO a fait part du rejet qui s'exprime dans les écoles, collèges, lycées et IUFM et a remis au directeur de cabinet de M. Chatel les 5000 premières signatures réalisées à son initiative qui exigent :

- abrogation des décrets sur la mastérisation, retrait de la circulaire du 28 août 2009 qui envoie 150 000 étudiants en stages « d'apprentissage »,
- recrutement à Bac + 3 (Bac + 4 pour l'agrégation),
- maintien des concours sous leur forme actuelle avec le maintien de la qualification disciplinaire,
- maintien de tous les sites IUFM et de tous leurs postes.

La FNEC FP-FO constate que le projet des ministres n'a reçu l'approbation d'aucune organisation syndicale.

La FNEC FP-FO prend acte du fait que le secrétaire général de la FSU a fait part aux représentants des ministres de son exigence que soit « *abandonnée cette réforme et retirés les textes d'application déjà publiés* ».

La FNEC FP-FO a rappelé que la réforme de la formation des maîtres présentée par le gouvernement avait dès son annonce rencontré l'opposition des personnels, en particulier exprimée par la grève à l'Université en 2009.

Le directeur de cabinet du ministre et le secrétaire général du ministère de l'éducation nationale ont manifesté leur incompréhension et leur énervement face à ce refus des organisations. Ils ont regretté la disparition du consensus et ont annoncé vouloir reprendre les discussions pour le rétablir.

Rien n'est donc réglé.

La FNEC FP-FO s'adresse à toutes ses sections départementales, à ses syndicats, à leurs militants, à tous leurs syndiqués pour qu'ils amplifient les prises de position dans les établissements et les instances paritaires ainsi que les signatures sur la pétition fédérale.

Partout où cela est possible, doit s'exprimer dans l'unité syndicale, l'exigence d'abrogation des décrets et de la circulaire.

Montreuil, le 16 novembre 2009